



Assemblée générale

Distr. générale
6 janvier 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 98 b)

Désarmement général et complet : désarmement nucléaire

Lettre datée du 2 janvier 2020, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom de l'Allemagne, de l'Australie, de la Belgique, du Canada, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États fédérés de Micronésie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, du Japon, de la Lettonie, du Luxembourg, de la Nouvelle-Zélande, du Pérou, de la République de Lituanie, de la République de Malte, de la République de Pologne, de la République de Slovénie, de la République des Îles Marshall, de la République tchèque, du Royaume des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de l'Ukraine, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre concernant les travailleurs détachés de la République populaire démocratique de Corée et les obligations qui incombent aux États Membres au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale.

Le Chargé d'affaires par intérim de la République fédérale d'Allemagne
(*Signé*) Juergen Schulz



Annexe à la lettre datée du 2 janvier 2020 adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous tenons par la présente à attirer votre attention sur la question des travailleurs détachés de la République populaire démocratique de Corée et sur les obligations qui incombent aux États Membres au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Au paragraphe 8 de sa résolution [2397 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a décidé que les États Membres devaient, à de rares exceptions près, rapatrier vers la République populaire démocratique de Corée tous les ressortissants de ce pays qui percevaient des revenus sur un territoire relevant de leur juridiction. Il a convenu à l'unanimité que ce rapatriement devait être achevé au 22 décembre 2019.

Cette décision, loin d'être prise à la légère, faisait suite aux violations persistantes des résolutions du Conseil de sécurité par la République populaire démocratique de Corée, qui poursuivait ses programmes d'armement nucléaire et de missiles balistiques. Il s'agissait là d'une parade proportionnée, ciblée et appropriée à la collecte de fonds orchestrée par ce pays pour financer ses programmes. Cette mesure était et demeure essentielle à la paix et à la sécurité internationales.

Nous voici, deux ans après, à l'échéance de ce rapatriement. Tous les ressortissants de la République populaire démocratique de Corée qui percevaient des revenus sur un territoire relevant de la juridiction d'un État Membre doivent désormais avoir été rapatriés, conformément à la résolution [2397 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, indépendamment de leur activité (étudiant, stagiaire, personnel médical, athlète, etc.), de leur employeur (y compris les entités étrangères), du type de leur visa (tourisme, etc.) et de la date à laquelle ils avaient obtenu leur autorisation de travail, leur visa ou leur contrat.

Partout dans le monde, les États responsables se sont employés à rapatrier vers la République populaire démocratique de Corée les ressortissants de ce pays qui devaient l'être et qui, souvent, tentaient de cacher leur présence ou d'exercer leur activité sur le marché noir. Nous saluons la diligence dont ont fait preuve de nombreux États et les efforts qu'ils ont déployés pour s'acquitter de leurs obligations.

Nous saisissons cette occasion pour rappeler aux États qu'à compter de cette date, la présence de travailleurs de la République populaire démocratique de Corée percevant des revenus sur un territoire relevant de leur juridiction, visés dans la résolution [2397 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, constitue une violation du droit international. Nous encourageons les États à communiquer au Groupe d'experts créé en application de la résolution [1874 \(2009\)](#) du Conseil de sécurité, à l'adresse dpa-poe1874@un.org, toute information relative à la présence de travailleurs de la République populaire démocratique de Corée en dehors de ce pays afin que le Groupe d'experts mène des enquêtes et établisse des rapports en bonne et due forme.

Tous les États doivent soumettre leur rapport final au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1718 \(2006\)](#) le 22 mars 2020 au plus tard, à l'adresse sc-1718-committee@un.org, afin de confirmer qu'ils ont achevé les vérifications obligatoires. Les États Membres qui n'ont pas présenté leur rapport à mi-parcours en 2019 peuvent encore honorer l'obligation prévue par la résolution [2397 \(2017\)](#) de présenter un rapport final en le soumettant avant la date butoir du 22 mars 2020.

Le Représentant permanent de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Christoph **Heusgen**

Le Représentant permanent de l'Australie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Mitchell **Fifield**

Le Représentant permanent de la Belgique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Marc **Pecsteen de Buytswerve**

Le Représentant permanent du Canada
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Marc-André **Blanchard**

Le Représentant permanent du Danemark
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Martin Bille **Hermann**

Le Représentant permanent d'Espagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Agustín **Santos Maraver**

Le Représentant permanent de l'Estonie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Sven **Jürgenson**

La Représentante permanente
des États fédérés de Micronésie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jane J. **Chigiyal**

La Représentante permanente
des États-Unis d'Amérique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Kelly **Craft**

Le Représentant permanent de la Finlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jukka **Salovaara**

La Représentante permanente adjointe,
Chargée d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la France
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Anne **Gueguen**

Le Représentant permanent adjoint,
Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la Grèce
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Antonios **Papakostas**

La Représentante permanente de la Hongrie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Katalin Annamária **Bogyay**

La Représentante permanente de l'Irlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Geraldine **Byrne Nason**

Le Représentant permanent du Japon
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Ishikane** Kimihiro

Le Représentant permanent adjoint,
Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la Lettonie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Ivars **Liepnieks**

Le Représentant permanent du Luxembourg
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Christian **Braun**

Le Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Craig John **Hawke**

Le Représentant permanent du Pérou
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Néstor **Popolizio**

La Représentante permanente
de la République de Lituanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Audra **Plepytė**

Le Représentant permanent adjoint,
Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la République de Malte
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Giovanni Battista **Buttigieg**

La Représentante permanente
de la République de Pologne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Joanna **Wronecka**

La Représentante permanente adjointe,
Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la République de Slovaquie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Ondina **Blokar Drobič**

La Représentante permanente
de la République des Îles Marshall
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Amatlain Elizabeth **Kabua**

La Représentante permanente de la République tchèque
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Marie **Chatardová**

Le Représentant permanent du Royaume des Pays-Bas
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Karel Jan Gustaaf **van Oosterom**

La Représentante permanente du Royaume-Uni
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Karen **Pierce**

Le Représentant permanent adjoint,
Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de l'Ukraine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Yuriy **Vitrenko**